Aujourd'hui le syndicat SMD3 **déploie en force les Points d'Apports « dits » Volontaires (PAV)** et prépare une facturation effective de la **Redevance Incitative (RI) à compter du 1er janvier 2023** pour une grande partie du département.

**LES NOMBREUX IMPACTS SUR LA POPULATION DES POINTS D'APPORTS « DITS » VOLONTAIRES SONT DÉJÀ CONNUS D'UN GRAND NOMBRE D'USAGERS :**

·         Distances entre habitats et bornes inadaptées et inacceptables,

·         Absence d’accessibilité pour les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées , malades, de petite taille ou même tout simplement sans moyen de déplacement (la question des aides ménagères, pour ceux/celles qui sont employé.es par le Conseil départemental, en passe d'être réglée ?),

·         Obligation d'une carte pour ouvrir les bornes et manipulation compliquée des équipements, sans compter défaillance technique des bornes,

·         Relève et entretien des bornes qui laissent à désirer et qui peuvent causer des problèmes d’hygiène incontestables.

·         Décharges sauvages autour des bornes, mais aussi dans des bois, bourgs, bords de routes de rivières et bien d'autres.

**LES NOMBREUSES CONSÉQUENCES À VENIR DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES USAGERS :**

·         Augmentation démesurée de la facture ordures ménagères pour les habitats sociaux ainsi que les habitats bénéficiant d'une caractérisation d'habitat modeste ou de petite surface, (subissant ainsi une forte hausse de l’ordre de plusieurs centaines de pourcents), qui entraînera un effet de précarisation immédiate.

·         Un couple sans enfant dans un appartement 2 pièces sera contraint de payer autant qu'un couple sans enfant qui vit dans une grande villa.

·         Impossibilité légale de mettre en place des mesures de tarification sociale « tous les foyers devront payer » (une traduction bien élective et restrictive du principe du pollueur/payeur... le citoyen lambda principal pollueur ? comme si tout le monde – ceux/celles, notamment vivant en habitat groupé et social, avaient les mêmes possibilités de consommer mieux, de trier plus (composter par exemple ?) etc... Mais les classes populaires, les plus nombreuses et les plus dominées, sont la "ressource", c'est bien connu, des financements faciles - grrr)

·         Plus de 72 000 personnes (1) seules vont être contraintes de payer la même facture de forfait imposé qu'un foyer de 2 personnes.

·         Les personnes qui doivent porter des changes ou les couples avec nourrissons et enfants en bas âge, seront pénalisés et devront payer des dépassements de factures très importants.

·         Les usagers qui ne peuvent pas stocker leurs déchets seront contraints à déposer les poubelles régulièrement dépassant ainsi le forfait, ce qui va fortement alourdir leurs factures.

·         Par manque de moyens, il ne serait pas étonnant que des usagers soient obligés de prendre des mesures d'évitement. Ainsi les décharges sauvages et brûlages risquent de se multiplier.

·         Augmentation de la taxe foncière pour financer la redevance incitative des institutions publiques, qui sont aujourd'hui exonérées, écoles, cantines scolaires, mairies, salles des fêtes, crèches, la liste est très longue le coût le sera tout autant...

·         Clubs sportifs, clubs du troisième âge ainsi que tous les autres types d'associations seront redevables de la Redevance Incitative et devront trouver des financements pour cette nouvelle charge.

·         Risque important d'augmentations successives et incontrôlées au fil des années qui entraîneront pour les foyers une baisse du pouvoir d'achat, dans un contexte déjà très compliqué et en cours d'aggravation. Les estimations de prix sont aléatoires : il y a un an, l’estimation pour 1 ou 2 personnes était de 80€ pour l’abonnement et de 65€ pour le forfait, elle a évolué et devient 100€ pour l’abonnement et de 78€ pour le forfait soit 22% en plus. L'abonnement du porte à porte à Périgueux qui sera en vigueur encore en 2022 vu le retard d'installation des PAV est passé après négociation avec la mairie de 200 à 125€ pour 13 lévées/an à 78€ (?). Ces derniers chiffres sont données à titre indicatif. Et les tarifs définitifs ne seront fixés qu'à l'automne et ensuite révisés chaque année (peut-on rêver à la baisse après la 1e année ?)

Les problématiques de cette Redevance Incitative sont tellement nombreuses que la liste pourrait faire plusieurs pages.

**Vu que les élus ont fait des choix « Points d'Apports « dits » Volontaires et Redevance Incitative »**, que certains d’entre eux reconnaissent tardivement qu'ils n'ont pas fait preuve de la vigilance suffisante sur ce dossier, qu'ils sont aujourd'hui, eux même pris au piège de ses dispositifs à cause des investissements démesurés déjà effectués.

**Vu que le SMD3 refuse de faire preuve de transparence** auprès des usagers et fait de la rétention de documents malgré un avis de la CADA et un rappel à l'ordre de la Préfecture,

**Vu le risque de glissement vers une privatisation** du service public des déchets qui pour l'instant cache son nom, (le passage en SPIC-Service Public Industriel et Commercial en est un signe fort et les rodeurs Paprec, Véelio, Suez... autour et/ou déjà en la place)

**Vu les réponses apportées dans les réunions publiques** comme celle de Périgueux le 04/07/2022 qui nous ont permis de constater que les « démonstrateurs » du SMD3 font usage soit de mensonges, d'omissions, soit d'incompétence totale,

Il nous semble **aujourd'hui incontournable de passer par la démonstration d'un GRAND RASSEMBLEMENT POPULAIRE** pour **faire réagir les consciences de nos élus** et rappeler que le peuple désigne des élus pour être protégé et non pour être dépouillé.

**LA COORDINATION DÉCHETS 24 REVENDIQUE :**

·         un moratoire sur la mise en place de nouveaux Points d’Apports “Volontaires” et le déblocage des points d'apports existants

·         le retour au Porte à Porte et au ramassage aux points de regroupements qui existaient auparavant

·         la suppression de la mise en place de la Redevance Incitative (RI), remplacée par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère Incitative (TEOMI)

·         le refus du changement du statut du SMD3 en SPIC

·         le maintien d’un service public de la collecte et du traitement des déchets accessible à tous et égalitaire

(1) chiffre Insee pour la Dordogne en 2019